



**Agir pour
la biodiversité**

**Compte rendu de la réunion du
Comité Territorial LPO Limousin du 7/02/2023**
51^{ème} Comité Territorial de la LPO Limousin

Membres du CT	Présent(e)			Absent(e)
	secrétaire séance	à Aix	en visio	excusé(e)
Gilles CHESTERMAN		X		
Bernard FAURIE		X		
Didier DUPONT		X		
Sylvie HEINTZ		X		
Philippe HUBERT				X
Guy LABIDOIRE		X		
Patrick LABIDOIRE		X		
Marion LASSAIGNE				X
Stéphane LEROUGE				X
Xavier MILLON		X		
Gérard NONIQUE-DESVERGNES		X		
Jean-Paul OLLIER		X		
Didier RENSON		X		
Amandine SANCHEZ			X	
Pierre VERNEUIL		X		
Salarié(e)s				
Jérôme Roger		X		
Anthony Virondeau		X		
Adeline Bedok			X	
Adhérent(e)s				
Intervenant(e)s extérieur(s)				

► ► Validation du CR du 10/01/2023 → Le CR du CT du 10/01/2023 est validé.



A. Communication des activités des salariés de la Délégation

A1. Présentation du projet « Oiseaux des carrières ».

La LPO Nouvelle-Aquitaine a signé avec l'UNICEM (Syndicat des carriers) une convention visant un projet d'accompagnement par la LPO de 75 carrières sur la période 2023-2024 en NA. Les objectifs principaux sont d'améliorer les connaissances ornithologiques au niveau de ces espaces et de sensibiliser les carriers à la protection des oiseaux.

9 sites ont été retenus en Limousin représentant 4 sociétés différentes. Le budget global NA est de 240K€ pour deux ans ce qui permet de consacrer 5 jours de travail LPO par site. Les objectifs seront adaptés à chaque carrière.

La coordination globale du dispositif sur la Nouvelle-Aquitaine sera assurée par Anthony Virondeau.

B. Points devant faire l'objet d'une prise de décision

B1. Assises 2023 : quelle organisation pour l'après-midi ?

Les assises se dérouleront le 25 mars après-midi, mais deux sorties terrain seront néanmoins planifiées le matin.

Un planning précis a été établi par Xavier Millon. En voici les principaux axes :

- Accueil
- Parole aux élus présents
- Intervention de Mathieu Orphelin (présent sur site ou en visio)
- Rapport moral
- Rapport d'activité
- Rapport financier
- Elections (résultats des)
- Verre de l'amitié

Les modalités d'interventions sont vues en séance et par Xavier en direct avec les intervenants.

B2. Sollicitation dossier entreprise Ponty Compost Environnement. Que décidons-nous de faire ?

La LPO a été sollicitée pour intervenir auprès d'une entreprise « Ponty Compost Environnement » dont l'activité pourrait être préjudiciable à l'environnement (rivière proche). Ce dossier sera traité par la « Commission sollicitations » lors de sa prochaine réunion. Le CT propose que la LPO, dans son champ de compétences, s'associe à LNE ou Corrèze Environnement pour une réponse commune.

B3. Quelle suite donnons-nous à la relance du responsable du château de La Grillère (23) quant à l'étude « Biodiversité forestière » sur leur domaine ?

La société qui possède la propriété du Château de la Grillère (23) avait sollicité en 2022 la LPO Limousin sur la faisabilité d'une étude portant sur la « biodiversité forestière ». Les propriétaires ayant décidé de faire avancer le projet, ils souhaitent que la LPO transmette une proposition chiffrée. Après débat et malgré certaines réserves, le CT propose qu'un devis soit établi pour un inventaire des espèces dans un premier temps.

Guy Labidoire se propose de participer au suivi du dossier.



C. Points d'information et suivi des projets

C1. Compte rendu du Conseil National de la LPO / Plan stratégique 2023-2027.

Le CPV - La stratégie adhésion - La stratégie Agriculture - Biodiv' Sport - Formation

Didier Dupont a participé au Conseil National de la LPO qui s'est déroulé en janvier à Orléans.

Les principaux thèmes qui ont été abordés sont les suivants :

- Les champs Photovoltaïque : une étude a été produite sur le sujet par la LPO et des positions de principe ont été arrêtées. La LPO donnera un avis défavorable à tout projet d'artificialisation nette des espaces naturels. La priorité doit être donnée à la pose de panneaux sur les zones déjà artificialisées (zones commerciales ou industrielles, friches industrielles...). Sur les zones agricoles les dossiers doivent être étudiés au cas par cas en tenant compte notamment des techniques utilisées. Globalement la Loi ERC (Eviter, Réduire, Compenser) doit être appliquée.
- La stratégie d'adhésion : la LPO souhaite développer son nombre d'adhérents afin de pouvoir peser encore plus dans les négociations avec les pouvoirs publics. Cf point suivant sur ce sujet.
- La stratégie Agriculture : la LPO souhaite monter en compétences en matière d'expertise dans le domaine « Agriculture et biodiversité ». Des séances de formation des équipes vont être programmées dès 2023.
- Biodiv'sport : La LPO va développer des partenariats avec les fédérations sportives pour les sensibiliser à la biodiversité et proposer des chartes de bonnes pratiques.
- Formation professionnelle : le label qualité « Qualiopi » obtenu par la LPO nationale pourrait être élargi aux antennes LPO qui le souhaitent afin qu'elles puissent mieux valoriser leurs actions de formation.

C2. Sortie d'un document LPO sur le photovoltaïque.

Une étude assez poussée a été réalisée par La LPO sur la question du développement du photovoltaïque. Les grands principes qui sont retenus en matière de positionnement national sur ce sujet sont ceux précisés dans le paragraphe ci-dessus.

C3. Retour sur le Comité Stratégique de la Transition Ecologique du CD 87.

Le CD de la Haute-Vienne a mis en place un « Comité stratégique de la transition écologique ». La LPO Limousin, le CEN et LNE y sont invités. Le travail qui a été présenté lors de la première séance sur le thème « Energie, climat et agriculture » fait apparaître que la qualité de l'étude qui a été produite sur ce sujet (menée par un cabinet) aurait pu être grandement améliorée si ce dernier avait travaillé avec les trois structures/associations précitées.

Ce comité sera en charge de la supervision du dossier de l'étang de la Pouge. L'avancement de ce dernier est en attente du recrutement, par le CD, d'un chargé de mission « environnement ». Dans cette attente, Xavier, Patrick et Jérôme chercheront à rencontrer des élus (Maires et Conseillers départementaux) pour les sensibiliser à l'intérêt que représente ce site.

La contribution inter-associative élaborée par la LPO, le GMHL, la SLEM et la SLO sur l'étang de la Pouge sera présentée sur le site internet LPO Limousin.



C4. Sorties LPO dans le 87 : contact avec la SPL Terre de Limousin.

La SPL « Terre de Limousin » est une société chapeautée par le CD 87 pour favoriser le développement du tourisme en Haute-Vienne.

Le responsable, Monsieur Buisson, a proposé à Jérôme Roger de diffuser les sorties LPO sur le site de la SPL, cette dernière souhaitant développer une dimension « tourisme et environnement ». Adeline Bedok assurera le suivi de cette proposition très positive.

C5. Point info : adhésions.

Le développement des adhésions fait partie des axes du plan stratégique 2023-2028 de la LPO Nationale. L'ambition est de doubler le nombre de « sympathisants » sur ce laps de temps pour pouvoir défendre avec encore plus de poids les questions de biodiversité. Les autres axes principaux du projet sont les suivants :

- Mieux connaître les adhérents
- Fidéliser les sympathisants
- Amener les adhérents à devenir militants.

Jean-Paul Ollier invite les membres du CT à lire le projet « Adhésions » de la LPO et présente les chiffres qui concernent le Limousin. L'année 2023 se présente bien avec une hausse significative des adhésions à fin janvier sur l'ensemble des trois départements.

C6. Point d'étape de la mise en œuvre (ou pas) dans les groupes géographiques de l'accueil des nouveaux adhérents de 2022.

Le processus d'accueil des nouveaux adhérents, qui a été entériné lors du dernier CT, se met en place avec trois dates prévues :

- Creuse : le 25 mars dans le cadre des Assises
- Corrèze : le 31 mars
- Haute-Vienne : le 25 février.

D. Questions diverses

D1. Animaux sauvages au cinéma Le Lido de Limoges.

L'incident causé par la Coordination rurale lors de la projection au Lido d'un film sur les bassines fera l'objet d'un article sur notre site internet qui dénoncera ce type d'attitude. Guy Labidoire est chargé de sa rédaction.

D2. Elections Assises

Le règlement intérieur de la LPO Limousin prévoit l'organisation d'un Comité Technique (CT) composé de 15 membres. Afin de pouvoir, le cas échéant, lors des prochaines élections de renouvellement du tiers du CT, accueillir les adhérents qui souhaiteraient s'investir plus en intégrant ce comité, le nombre de membres sera élargi : le CT pourra comporter entre 15 et 20 membres.



Agir pour
la biodiversité

fin du CT à 22:50

Prochain CT : le 7/03/2023

Validé le 7/03/2023